

**Compte-rendu du Conseil
municipal du 28 février 2016
à 09:30**

Convocation du 17 février 2016.

Présents : Sophie BOURZEIX, Nelly REBEYROL, Jean-Claude DAREAU, Bernard DESSALLES,
Laurent FREDT, Rémi GRIMALDI, Pascal THIELIN, Jérôme URVOAS,
Absents : Tony FILIPE, Anthony WRIGHT (Pouvoir à Sophie BOURZEIX).

Pascal THIELIN est élu secrétaire de séance.

Rappel de l'ordre du jour :

- Vote du compte administratif 2015
- Vote du compte de gestion 2015
- Affectation du résultat
- Indemnités du Maire et des Adjointes suivant la nouvelle législation
- Questions diverses

1- Vote du compte Administratifs 2015 :

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence du 1^{er} Adjoint Bernard DESSALLES, doyen d'âge, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par le Maire Jean-Claude DAREAU, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- ✓ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel se résume comme suit :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	1 847.38			2 489.30	1 847.38	2 489.30
Opérations exercice	12 321.52	12 706.18	107 880.58	144 582.34	120 202.10	157 288.52
Total	14 168.90	12 706.18	107 880.58	147 071.64	122 049.48	159 777.82
Résultat de clôture	1 462.72			39 191.06		37 728.34
Restes à réaliser	2 500.00				2 500.00	
Total cumulé	3 962.72			39 191.06	2 500.00	37 728.34
Résultat définitif	3 962.72			39 191.06		35 228.34

- ✓ Vote et arrête à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2- Vote du compte de gestion :

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence du Maire Jean-Claude DAREAU, après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

- ✓ Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3- Affectation du résultat de fonctionnement :

Après en avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 et constatant que le compte administratif fait apparaître un **excédent de 39 191.06 €**;

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	2 489.30
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	7 182.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	36 701.76
Résultat cumulé au 31/12/2015	39 191.06
A.EXCEDENT AU 31/12/2015	39 191.06
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporté	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	3 962.72
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	35 228.34
B.DEFICIT AU 31/12/2015	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

4- Indemnités du Maire et des Adjointes suivant la nouvelle législation :

Le Conseil Municipal est informé par le Maire que :

- ✓ il dispose depuis le 1^{er} janvier 2016 de l'automatisme de l'indemnité de fonction au taux maximal en application de la loi du 31 mars 2015 soit une indemnité brute mensuelle de 1 178.46 € et qu'il a la possibilité de faire don à la commune de l'excédent ainsi engendré par rapport à l'indemnité brute mensuelle de 461.88 € fixée lors de la délibération du 29 mars 2014 ;
- ✓ les indemnités votées le 29 mars 2014 pour l'exercice des fonctions d'adjoint ont été déterminées par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut de l'échelle indiciaire de la fonction publique et ce dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale constituée des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au Maire et aux Adjointes en exercice soit une enveloppe financière brute mensuelle maximale de 1 398.95 € ;
- ✓ Le 1^{er} Adjoint perçoit une indemnité de fonction brute mensuelle de 84.02 € ;
- ✓ les 2^{ème} et 3^{ème} Adjoint ne perçoivent pas d'indemnité de fonction ;

Le Conseil Municipal après en avoir délivré, décide à l'unanimité et dans la limite de l'enveloppe financière brute mensuelle d'allouer au 1^{er} Adjoint une indemnité de fonction brute mensuelle de

5- Préparation du budget primitif 2016:

- ✓ 2ème tranche travaux de voirie :
- ✓ Tonte accotements des voies et chemins :
- ✓ Ouverture chemin randonnée :
- ✓ Traitement et élagage des platanes :
- ✓ CACES :

- ✓ Mise à niveau de l'ordinateur :

6- Questions diverses :

- ✓ Prescriptions de la visite de sécurité et de la commission plénière de sécurité pour la salle polyvalente. Demandes de devis pour la mise en place d'une réserve incendie et recherche de subventions. Coût estimé : 15 000 € TTC.
- ✓ Compte rendu de la commission salle de fêtes. Il s'agit de rendre les lieux plus attractifs en y faisant quelques travaux. L'ATD a été sollicitée pour un chiffrage.
- ✓ Compte rendu a/s de l'appel à projet de fusion des RPI Villablard-Issac et Montagnac-Douville.
- ✓ Rassemblement des Saint-Hilaire les 30 & 31 juillet 2016 à Saint Hilaire de la Palue.

Questions diverses:

- ✓ Location du logement communal:

Le Conseil municipal procède à l'examen de 4 dossiers de demande de logement. Sur la base des critères préalablement définis, le logement est attribué à Mme Michèle T.

- ✓ Mise en place d'une commission « Salle des fêtes » pour travailler à l'amélioration de son attractivité et de sa fonctionnalité.
- ✓ Point sur les travaux de voirie.

Le Maire.